

La nouvelle législation européenne des semences : les gagnants et les perdants

New European Seed Legislation: Winners and Losers

Les intervenants demandent à l'Union Européenne de mettre en place un cadre politique et juridique qui permettra de maintenir et de promouvoir la diversité dans le secteur des semences. Stephan Doebelin pour Demeter

Rapport de l'ISIS en date du 05/02/2014

L'article d'origine est intitulé **New European Seed Legislation: Winners and Losers** ; il est accessible sur le site : http://www.i-sis.org.uk/European_Seed_Legislation.php

S'il vous plaît diffusez largement et rediffusez, mais veuillez donner l'URL de l'original et conserver tous les liens vers des articles sur notre site ISIS. Si vous trouvez ce rapport utile, s'il vous plaît, soutenez ISIS en vous abonnant à notre magazine [Science in Society](#), et encouragez vos amis à le faire. Ou jeter un oeil à notre librairie [ISIS bookstore](#) pour d'autres publications

La Commission européenne est en train d'élaborer une nouvelle loi pour réglementer la vente de toutes les semences, les plantes et le matériel végétal. La raison, est-il dit, est de réunir et de simplifier une ancienne série de 12 actes de base, dont beaucoup remontent aux années 1960 et 1970 [1]. Cependant, ceci a engendré une inquiétude généralisée et un malaise chez les agriculteurs, les sélectionneurs de plantes et le grand public en général.

L'entreprise alimentaire biodynamique '[Demeter International](#)' et ses partenaires ont organisé une conférence sur la législation concernant les semences avec le soutien de nombreuses ONG. La conférence dénommée « Les défis pour les producteurs, les consommateurs et les citoyens : qui sera propriétaire des semences ? » a eu lieu à Bruxelles le 22 janvier 2014, avec plus de 120 participants, dont des représentants des institutions européennes, des autorités des États membres, des associations d'agriculteurs, des sélectionneurs, des mainteneurs de variétés et des conservateurs de semences, des universitaires, des membres du clergé et des journalistes.

Päivi Mannerkorpi de la **Commission européenne** (Direction générale de la santé et des consommateurs) a présenté les détails du projet de loi sur les semences, et a suggéré qu'elle offre de nouvelles possibilités qui sont suffisantes pour une production plus diversifiée. Mais les décideurs politiques et les parties prenantes ont encore présenté des réserves.

Martin Häusling (Eurodéputé 'Verts/ALE') a déclaré que les graines sont un bien public et donc d'un intérêt public. Leur réglementation doit encore être discutée en public, et non pas seulement à la Commission européenne, au Parlement européen (PE) et au Conseil. La proposition de la Commission vise à mettre de l'ordre sur le marché des semences, mais n'a pas vraiment commencé à se pencher sur l'agriculture durable et ni sur l'agro-biodiversité. En conséquence, la présente proposition ne répond pas suffisamment aux besoins de l'agriculture biologique. En outre, le Parlement européen

s'est donné trop peu de temps pour trouver un consensus satisfaisant. Il n'est pas partisan d'une réaction précipitée du Parlement européen pour faire passer cette loi importante de semences avant les prochaines élections au Parlement européen en mai 2014.

Antje Kölling de l'[IFOAM](#) Groupe UE a souligné la nécessité de changements dans la législation semencière, en soulignant que les règles appropriées doivent s'appliquer pour les variétés qui sont adaptées aux conditions d'une agriculture biologique. Le travail des non-professionnels avec les ressources génétiques ne doit pas être réglementé et il doit rester libre.

Gebhard Rossmanith, PDG de la société de sélection biodynamique

[Bingenheimer Saatgut AG](#) en Allemagne, a déclaré que la sélection 'biologique des variétés à pollinisation libre a besoin d'un accès équitable au marché. Cela signifie des critères spécialement adaptés pour les essais d'enregistrement, en mettant l'accent sur les aspects distinctifs de l'agriculture biologique et les besoins des agriculteurs et des consommateurs.

Pierre Sultana ('[Arche de Noé](#)', une association de mainteneurs de semences d'Autriche) était préoccupé par les conséquences de la politique et de la législation sur le libre échange des semences et de l'agro-biodiversité dans l'UE. La proposition de la Commission est très bien présentée d'un premier point de vue, mais si nous allons dans les détails, elle mettrait encore plus en danger la biodiversité agricole en Europe. Un passage d'un système obligatoire d'enregistrement et de certification à un acte volontaire est nécessaire et serait vraiment en mesure d'offrir une "meilleure réglementation", tout en protégeant la biodiversité.

Guy Kastler ([Réseau Semences Paysannes](#), réseau français d'échange de semences) a commenté la situation du marché des semences en France l'outil juridique en vigueur et il a analysé les avantages et les inconvénients possibles du droit européen des semences proposé. Certaines questions, comme par exemple la possibilité juridique de libre échange des semences entre les agriculteurs et les jardiniers seraient bienvenues, mais d'autres parties du règlement ne peuvent pas être acceptées.

Edith van Bueren Lammerts (Université de Wageningen) a donné un aperçu sur l'état de l'art en ce qui concerne la recherche et le développement des semences. Pour développer nos semences, nous devons impliquer non seulement les agriculteurs et les sélectionneurs, mais aussi d'autres acteurs de la chaîne alimentaire, y compris les citoyens. Nous devons développer la sélection végétale dans des modèles de reproduction basés sur les fermes paysannes, avec une approche écologique citoyenne (par exemple «l'amélioration des systèmes»), par opposition à une sélection reposant sur un seul caractère.

Véronique Chable (INRA, France) a souligné l'importance d'une recherche plus participative (avec les agriculteurs et les citoyens) pour de nouvelles variétés de plantes à fécondation libre (pollinisation croisée) et adaptées localement. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de travailler au niveau local dans autant d'endroits que possible.

Roikos Thanopoulos (Peliti, une réseau grec de mainteneurs et d'échange) ont souligné que les variétés locales, créées par les agriculteurs, sont une composante très

importante de la biodiversité agricole européenne et sont également un excellent matériel pour l'agriculture biologique. Les variétés locales devraient avoir leur place bien définie et appropriée dans le nouveau règlement de la graine.

Silke Helfrich, auteur et co-fondateur de "Commons-Strategies-Group", a présenté un nouveau concept "**Commons vs. commodities** : un nouveau cadre pour les travaux sur les semences". Elle a dit que le cadre juridique et politique actuel est basé sur l'idée que les semences sont des matières premières. Mais ce dont nous avons vraiment besoin, c'est d'une protection juridique des semences et d'une sélection plus communautaire.

Commons, ou en français communaux : c'est concept anglais pouvant désigner, selon Wikipédia, deux choses différentes en français :

- Au sens propre : « les [terrains communaux](#), biens communaux, prés communaux, bois communaux, ou communaux tout court, sont les biens [fonciers](#), le plus souvent [forêts](#) et [pâturages](#), que les habitants d'une localité exploitent ^[réf. nécessaire] en commun. C'est une forme de [copropriété](#). Divers droits y sont attachés, par exemple le droit d'[affouage](#)... »
- Au sens figuré « le [bien commun](#), en philosophie, correspond à un partage de ressources ou d'intérêts qui soudent les membres d'une communauté et participe à son existence. Si une réflexion philosophique sur ce qui nous constitue en tant que communauté s'est amorcée dès [Platon](#), le concept de bien commun est thématiqué pour lui-même à partir de [Thomas d'Aquin](#). Ce concept s'avère plus ou moins transversal selon les auteurs, qui l'articulent à une réflexion sur l'ordre social, la notion de [propriété](#) ou la vie vertueuse.

Commodités : d'après Wikipédia « En [économie](#), le terme *commodity*, [néologisme](#) par [francisation](#) de l'anglais « *commodity* », est parfois employé pour désigner un produit de base ou un produit de consommation courante, un [produit](#) standardisé, essentiel et courant, aux qualités parfaitement définies et connues des acheteurs¹. Les « *commodités* » sont souvent opposés aux « *spécialités* », notamment dans l'[industrie chimique](#)... »

Carsten Berg (expert pour les "European Citizens' Initiatives" (ECIs)*, les initiatives des citoyens européens) a souligné l'importance de la participation des citoyens. Nous ne pouvons conserver les semences et la biodiversité pour l'avenir, que si nous réussissons à créer une beaucoup plus grande prise de conscience des citoyens et des consommateurs dans ce domaine. La mise en place d'un large mouvement de citoyens européens est une question d'urgence.

* **Initiative citoyenne européenne** : d'après Wikipédia, l'initiative citoyenne européenne (ICE) est une innovation du [traité de Lisbonne](#) donnant un droit d'initiative politique à un rassemblement d'au moins un million de citoyens de l'[Union européenne](#), venant d'au moins un quart des pays membres. La [Commission européenne](#) peut ainsi être amenée à rédiger de nouvelles propositions d'actes juridiques de l'Union dans les domaines relevant des ses attributions, mais n'y est pas forcée... »

Millions Belay (Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) a rapporté les menaces de l'harmonisation de la loi sur les semences de l'Afrique pour les agriculteurs, les consommateurs et pour la souveraineté alimentaire dans les pays africains. Il a déclaré que la conférence de Bruxelles a été utile pour comprendre le contexte européen et pour articuler le cas de l'Afrique. L'Afrique ne doit pas suivre la voie

choisie en Europe, à savoir que les agriculteurs perdraient la souveraineté sur les semences.

Lors de la session finale de la conférence, il a été conclu que l'Europe n'est pas arrivée au bout du processus de législation sur les semences, et que l'engagement futur des citoyens et des ONG représentant la société civile, est d'une importance éminente. La politique agricole commune (PAC) place toujours sa priorité sur la concurrence et la compétition dans l'agriculture et dans le marché des semences. Il est donc très difficile de parvenir à la conservation de semences et d'améliorer la biodiversité agricole dans le système actuel. Cependant, il y a de l'espoir pour un changement de paradigme, si la société civile et de plus en plus de consommateurs en viennent à exprimer leur demande pour un système et une pratique agricole au niveau européen, dans lesquels les semences et de la diversité des plantes cultivées sont un élément de base important.

Pour plus de détails contactez Demeter International : [demeter.eu @ gmail.com](mailto:demeter.eu@gmail.com) ; www.demeter.net

Référence

1. Review of EU rules. European Commission, 2 October 2013, http://ec.europa.eu/food/plant/plant_propagation_material/review_eu_rules/index_en.htm

© 1999-2014 The Institute of Science in Society | [Contact ISIS](#)

[CONTACT ISIS](#)

Traduction et inclusion des liens hypertextes donnant accès à des informations plus détaillées

Jacques Hallard, Ing. CNAM, consultant indépendant.

Relecture et corrections : Christiane Hallard-Lauffenburger, professeur des écoles.

Adresse : 585 Chemin du Malpas 13940 Mollégès France

Courriel : jacques.hallard921@orange.fr

Fichier : ISIS Semences **New European Seed Legislation Winners and Losers** French version.2
